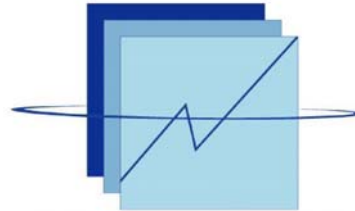


République du Sénégal  
Un peuple-un but-une foi

-----  
Ministère de l'Economie et des Finances



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale  
Division de la Comptabilité Nationale, des Synthèses et Etudes Analytiques

## Termes de Référence

### Pour le recrutement d'un informaticien dans le cadre de la sécurisation de la base de données des comptes nationaux

---

#### 1. Contexte et justification

Le Sénégal a engagé, en 2000, un ambitieux programme de mise à niveau de son système statistique avec l'adoption du Système de Comptabilité Nationale (SCN 93) dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux. Outre la production de statistiques comparables au niveau international, ce programme a permis de résorber le retard qui était enregistré par le Sénégal dans la production des comptes nationaux. Sa mise en œuvre a été effectuée avec un système informatique utilisant les logiciels Excel et Access. Ce système permet de produire régulièrement la série des comptes nationaux définitifs, semi-définitifs et provisoires.

Cependant, il présente des limites :

- il souffre du choix technologique de sa conception (macros Access et Excel). Si aucune purge des données n'est faite, cette application rencontrera à moyen terme des problèmes de saturation due aux milliers d'enregistrements ajoutés aux feuilles de calcul lors de chaque exercice annuel des Comptes Nationaux.
- il perd le lien entre les résultats agrégés et les données détaillées qui ont permis de l'obtenir.

Dans le contexte actuel marqué par l'engagement du Sénégal à adhérer à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD), laquelle norme requiert une mise en œuvre plus poussée du SCN 93 afin de produire l'ensemble des comptes et tableaux de synthèse recommandés par le système, il convient de trouver des solutions permettant de palier les insuffisances ci-dessus. C'est dans ce cadre que la migration du système actuel de production des comptes nationaux vers le module ERETES est envisagée. **Il s'agit, dans un premier temps, de transférer les données actuelles dans le module pour garantir**

**davantage leur intégrité, et, dans un second temps, de sécuriser les bases de données du système actuel** pour assurer la préservation des acquis à savoir :

- la série des comptes nationaux 1980-2008 déjà publiée ;
- la possibilité de mettre à jour, annuellement et sans retard, cette série de comptes.

Pour les besoins de transfert des données publiées dans le module ERETES, l'ANSD avait fait appel aux compétences d'un Expert informaticien du Cabinet TRASYs et d'un Expert Comptable national et ERETES de l'INSEE. Ces Experts ont mis au point un outil qui a permis de charger dans ERETES la série des comptes 2006-2008 déjà publiés.

Pour ce qui est de la sécurisation, les requêtes et les macros utilisées dans le système actuel ont été identifiées, documentées et transcrites en Visual Basic par un Informaticien stagiaire, sous l'encadrement d'un Comptable national et d'un Informaticien de l'ANSD. Le programme Visual basic a été testé avec succès sur les comptes de 2006.

Aussi, pour finaliser la sécurisation des bases de données, l'ANSD envisage-t-elle :

- la purge des données passées, de façon sécurisée, afin de prolonger la durée de vie du système ;
- la création de procédures en Visual basic afin de prendre en compte le traitement qui se fait dans les feuilles Excel ;
- la création de formulaires dans Visual Basic pour la gestion des requêtes utiles.

A cet effet, l'Agence compte recruter un informaticien chargé de réaliser ces tâches.

## **2. Mission de l'informaticien**

Il devra réaliser les tâches suivantes :

- amélioration de la documentation des macros ;
- identification des requêtes et macros utiles ;
- transcription des macros en programmes Visual basic ;
- automatisation de la purge des données passées
- développement de formulaires pour la gestion des tableaux et requêtes ;
- ajout d'un module de gestion des identifiants et droits d'accès ;
- mise à jour de la note de procédure ;
- rédaction du dossier de programmation ;
- rédaction du manuel utilisateur ;
- tests unitaires et tests d'intégration de l'ensemble du système ;

## **3. Qualifications requises**

L'informaticien doit être titulaire d'un diplôme de technicien supérieur ou équivalent (BAC + 2) en informatique. Il doit disposer de solides compétences en développement d'applications et particulièrement en Visual Basic.

## **4. Volume des prestations et lieu d'affectation**

Le volume des prestations est de six (06) mois à réaliser à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. Les horaires de travail sont celles de l'Agence : du lundi au jeudi de 8h à 17h avec une pause déjeuner de 13h30 à 14h30 ; le vendredi de 8h à 17h 30 avec une pause déjeuner de 13h30 à 15 h. L'informaticien sera soumis au statut et règlement intérieur de l'ANSD durant cette période.